

# VILLE D'INGERSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'INGERSHEIM

### SEANCE DU 9 MARS 2011

Mercredi 9 Mars 2011 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard CRONENBERGER, Maire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

**PRESENTS** : M. Gérard CRONENBERGER, Maire - M. Mathieu THOMANN, Mmes Patricia MIGLIACCIO, Françoise HORNY, Martine DIETRICH, M. Guy BAUER, Maires Adjoints - Mmes Suzanne GERBER (**à partir du point n° 3**), Denise STOECKLÉ, Christine HENRY, MM. Pascal FLEITH, Pierre FUCHS, Mme Elisabeth LISSE, MM. Marc OTTENWAELDER, Bruno STEPHAN, Mmes Delphine CAPRIN, Carine RÉMOND, MM. Arnaud MARCHAND, Bernard MEYER, Mmes Marcelle SCHMIDT, Liliane SCHUHMACHER, M. Michel DIETRICH, Mme Madeleine ESCHBACH, Conseillers -

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint - Mme Rose STUPPFLER, M. Rémi WESSANG, Mme Isabelle FUCHS, M. Christophe STOECKLÉ, Conseillers -

**PROCURATIONS** : M. Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint, donne procuration à Mme Françoise HORNY, Maire Adjoint - Mme Rose STUPPFLER, Conseillère, donne procuration à M. Marc OTTENWAELDER, Conseiller - M. Rémi WESSANG, Conseiller, donne procuration à M. Mathieu THOMANN, Maire Adjoint - Mme Isabelle FUCHS, Conseillère, donne procuration à Mme Patricia MIGLIACCIO, Maire Adjoint - M. Christophe STOECKLÉ, Conseiller donne procuration à M. Pierre FUCHS, Conseiller -

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 Janvier 2011
- 2) Délégation du conseil municipal au Maire
- 3) Compte administratif « Energies Nouvelles » 2010
- 4) Compte de gestion « Energies Nouvelles » 2010
- 5) Compte administratif 2010
- 6) Compte de gestion 2010
- 7) Affectation du résultat 2010
- 8) Attribution d'une subvention
- 9) Modification du tableau des effectifs
- 10) SACS - Modification du mode de calcul des contributions des communes membres
- 11) Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications
- 12) Aménagement du Kapellenweg et création d'un chemin rural rue Schuman -  
Demande de subvention
- 13) Divers

--ooOoo--

## 1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2011

Le procès-verbal de la séance du 26 Janvier 2011 est approuvé sans observation, à l'unanimité.

## 2°) RAPPORT SUR LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, M. le Maire a pris les décisions suivantes en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie :

| MDate | Acquéreur  | Propriétaire  | Section | Parcelle                          | Situation du bien          | Superficie en are | Zone | Nature du bien | Décision communale   |
|-------|--|---|---------|-----------------------------------|----------------------------|-------------------|------|----------------|----------------------|
| 31/01 | GLATZ Régis<br>13 Rue J-B Salomon<br>68040<br>INGERSHEIM                     | SCI GANZER<br>6 Rue de la Batteuse<br>68040 INGERSHEIM    |         | Section 5<br>N° 303/47            | 16 Quai<br>de la Fecht     | 29,24             | UE   | Bâti           | Pas de<br>préemption |
| 08/02 | SCI ALINE<br>68380 METZERAL  | LUDMANN Robert<br>68380 METZERAL                          |         | Section 2<br>N° 29, 30,<br>31, 32 | 24 Rue de la<br>République | 5,99              | UA   | Bâti           | Pas de<br>préemption |
| 08/02 | RICHARD Jean-Luc<br>MACARY Alix<br>3-4 Route<br>d'Ingersheim<br>68000 COLMAR | HAENNI Philippe<br>11 Route de Colmar<br>68040 INGERSHEIM |         | Section 11<br>N° 3                | 11 Route<br>de Colmar      | 3,89              | UC   | Bâti           | Pas de<br>préemption |
| 15/02 | M. LOOS<br>151 Route de Colmar<br>68040<br>INGERSHEIM                        | SAS EMA<br>6 Rue du Pflixbourg<br>68230 ZIMMERBACH        |         | Section 10<br>N° 483/65           | Route<br>de Colmar         | 1,54              | NAa  | Non<br>bâti    | Pas de<br>préemption |

**3°) COMPTE ADMINISTRATIF « ÉNERGIES NOUVELLES » 2010**

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Monsieur Gérard CRONENBERGER, Maire, présente à l'assemblée le compte administratif « Energies Nouvelles » 2010, examiné par la Commission des Finances le 28 février 2011.

Celui-ci laisse apparaître un solde nul en section d'exploitation et un solde déficitaire de 161 351,83 € en section d'investissement.

- APRES AVOIR pris connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2010 ;
- APRES AVOIR confié la présidence de la séance à M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint ;
- DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Gérard CRONENBERGER, Maire, et qui fait apparaître la balance ci-dessous (hors opérations patrimoniales) :

| COMPTES  | DEPENSES          | RECETTES          |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>INVESTISSEMENT</b>                            | <b>720 063,83</b> | <b>558 712,00</b> |
| 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT                  |                   | 8 712,00          |
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES                 |                   | 550 000,00        |
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                 |                   |                   |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations) |                   |                   |
| 23 IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)    |                   |                   |
| OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT                          | 720 063,83        |                   |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS            |                   |                   |
| 001 DEFICIT SECTION D'INVESTISSEMENT             |                   |                   |

|   |                   |                   |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>EXPLOITATION</b>                               | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL                   |                   |                   |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES       |                   |                   |
| 014 ATTENUATION DE PRODUITS                       |                   |                   |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE             |                   |                   |
| 66 CHARGES FINANCIERES                            |                   |                   |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES                        |                   |                   |
| 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS |                   |                   |
| 69 IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES          |                   |                   |
| 042 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS             |                   |                   |
| 013 ATTENUATION DE CHARGES                        |                   |                   |
| 70 VENTES PROD.FAB.PREST.MARCH.                   |                   |                   |
| 73 PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE                 |                   |                   |
| 74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION                     |                   |                   |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE            |                   |                   |
| 76 PRODUITS FINANCIERS                            |                   |                   |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS                         |                   |                   |
| 78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS      |                   |                   |
| 002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE                    |                   |                   |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                              | <b>720 063,83</b> | <b>558 712,00</b> |
| <b>DEFICIT</b>                                    | <b>161 351,83</b> |                   |

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Réuni sous la présidence de M. Mathieu THOMANN,  
**et en l'absence du Maire,**  
Par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** le compte administratif 2010 lequel peut se résumer ainsi (opérations patrimoniales comprises) :

| Libellés                    | INVESTISSEMENT       |                       | FONCTIONNEMENT       |                       | TOTAL                |                       |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                             | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés          | ./.                  | ./.                   | ./.                  | ./.                   | ./.                  | ./.                   |
| Opérations de l'exercice    | 720 063,83           | 558 712,00            | ./.                  | ./.                   | 720 063,83           | 558 712,00            |
| <b>TOTAUX</b>               | 720 063,83           | 558 712,00            | ./.                  | ./.                   | 720 063,83           | 558 712,00            |
| Résultats de clôture        | <b>161 351,83</b>    | ./.                   | ./.                  | ./.                   | <b>161 351,83</b>    | ./.                   |
| Restes à réaliser           | 100 636,00           | 261 988,00            | ./.                  | ./.                   | 100 636,00           | 261 988,00            |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | 261 987,83           | 261 988,00            | ./.                  | ./.                   | 261 987,83           | 261 988,00            |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> | ./.                  | 0,17                  | ./.                  | ./.                   | ./.                  | 0,17                  |

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

**4°) COMPTE DE GESTION « ÉNERGIES NOUVELLES » 2010**

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Sur proposition de M. Gérard CRONENBERGER, Maire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
  - 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** à l'unanimité, que le compte de gestion du budget « Energies Nouvelles » dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **5°) COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Monsieur Gérard CRONENBERGER, Maire, présente à l'assemblée le compte administratif 2010, examiné par la Commission des Finances le 28 février 2011.

Celui-ci laisse apparaître un solde excédentaire de 1 451 513,65 € en section de fonctionnement et un solde déficitaire de 217 089,16 € en section d'investissement. L'excédent net est donc de 1 234 424,49 €.

- APRES AVOIR pris connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2010 ;
- APRES AVOIR confié la présidence de la séance à M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint ;
- DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur Gérard CRONENBERGER, Maire, et qui fait apparaître la balance ci-dessous (hors opérations patrimoniales) :

| COMPTES  | DEPENSES            | RECETTES            |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>INVESTISSEMENT</b>                            | <b>2 530 629,09</b> | <b>2 313 539,93</b> |
| 10 APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES                |                     | 283 893,58          |
| 1068 Affectation N - 1                           |                     | 825 000,00          |
| 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT                  |                     | 487 982,76          |
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES                 | 181 717,28          | 601 346,00          |
| 19 DIFF. SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS      |                     |                     |
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES                 | 4 078,95            |                     |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations) | 41 026,00           |                     |
| 23 IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)    |                     |                     |
| OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT                          | 1 890 651,97        |                     |
| 040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS            | 19 198,90           | 115 317,59          |
| 001 DEFICIT SECTION D'INVESTISSEMENT             | 393 955,99          |                     |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                            | <b>2 216 646,05</b> | <b>3 668 159,70</b> |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL                  | 616 940,39          |                     |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES      | 1 022 121,32        |                     |
| 014 ATTENUATION DE PRODUITS                      | 24 827,18           |                     |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTIONS                    | 411 269,43          |                     |
| 66 CHARGES FINANCIERES                           | 26 170,14           |                     |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES                       |                     |                     |
| 675 VALEURS DES IMMOB. CEDEES                    |                     |                     |
| 676 PLUS VALUES/CESSIONS                         |                     |                     |
| 042 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS            | 115 317,59          | 19 198,90           |
| 013 ATTENUATION DE CHARGES                       |                     | 62 093,92           |
| 70 VENTES PROD.FAB.PREST.MARCH.                  |                     | 21 375,81           |
| 73 IMPOTS ET TAXES                               |                     | 2 084 654,69        |
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS      |                     | 604 187,02          |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE           |                     | 169 946,54          |
| 76 PRODUITS FINANCIERS                           |                     | 71,25               |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS                        |                     | 1,00                |
| 776 MOINS VALUES/CESSIONS                        |                     |                     |
| 002 EXCEDENT ANTERIEURS REPORTEES                |                     | 706 630,57          |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                             | <b>4 747 275,14</b> | <b>5 981 699,63</b> |
| <b>EXCEDENT</b>                                  |                     | <b>1 234 424,49</b> |

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Réuni sous la présidence de M. Mathieu THOMANN,  
et en l'absence du Maire,

Par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

➤ **APPROUVE** le compte administratif 2010 lequel peut se résumer ainsi (opérations patrimoniales comprises) :

| Libellés                    | INVESTISSEMENT       |                       | FONCTIONNEMENT       |                       | TOTAL                |                       |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
|                             | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés          | 393 955,99           | ./.                   | ./.                  | 706 630,57            | ./.                  | 312 674,58            |
| Opérations de l'exercice    | 2 136 673,10         | 2 313 539,93          | 2 216 646,05         | 2 961 529,13          | 4 353 319,15         | 5 275 069,06          |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>2 530 629,09</b>  | <b>2 313 539,93</b>   | <b>2 216 646,05</b>  | <b>3 668 159,70</b>   | <b>4 353 319,15</b>  | <b>5 587 743,64</b>   |
| Résultats de clôture        | <b>217 089,16</b>    | ./.                   | ./.                  | <b>1 451 513,65</b>   | ./.                  | <b>1 234 424,49</b>   |
| Restes à réaliser           | 281 793,00           | 51 000,00             | ./.                  | ./.                   | 281 793,00           | 51 000,00             |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>498 882,16</b>    | <b>51 000,00</b>      | <b>./.</b>           | <b>1 451 513,65</b>   | <b>281 793,00</b>    | <b>1 285 424,49</b>   |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> | <b>447 882,16</b>    | <b>./.</b>            | <b>./.</b>           | <b>1 451 513,65</b>   | <b>./.</b>           | <b>1 003 631,49</b>   |

➤ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

➤ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

## **6°) COMPTE DE GESTION 2010**

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Sur proposition de M. Gérard CRONENBERGER, Maire

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
  - 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** à l'unanimité, que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **7°) AFFECTATION DU RESULTAT 2010**

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

La balance du compte administratif de l'exercice 2010 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 1 451 513,65 € et un déficit de la section d'investissement de 217 089,16 €. Le résultat définitif de l'exercice 2010 s'élève par conséquent à 1 234 424,49 €.

Conformément à l'instruction comptable M14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- 449 000 € en couverture du déficit d'investissement 2010 et des restes à réaliser (art. 1068-OFI)
- 1 002 513,65 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (art. 002).

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AFFECTE** 449 000 € du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2010, à l'article 1068-OFI du budget 2011 et de reporter le reste, soit 1 002 513,65 €, à l'article 002.

**8°) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

La commission administrative propose d'allouer une subvention d'un montant de 161,83 € sollicitée par l'association ACCORD 68, qui a accueilli et pris en charge trois habitants d'Ingersheim en 2010. Cette association, agréée par le Ministère de la Justice, propose un service d'aide aux victimes, un service de médiation pénale, l'organisation de groupes de parole et un service de formation continue.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 161,83 € à l'association ACCORD 68 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne « subventions attribuées en cours d'année » de l'article 6574.

**9°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'en application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'en conséquence, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'afin de permettre la promotion de grade de certains agents, il est nécessaire de créer les postes correspondants ;

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe afin de permettre la promotion de Mme Sylvie HIRN et de Mme Corinne CUSTODIO ;
- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée pour information au Président du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin ;
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

### **10°) SACS - MODIFICATION DU MODE DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES MEMBRES**

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Lors de sa séance du 14 décembre 2010, le Comité Directeur du Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et Environs (SACSIE) a décidé de modifier le mode de calcul des contributions des communes membres.

Celles-ci étaient calculées jusqu'à présent sur le seul critère « population ».

Ce critère ayant été remis en cause par la Ville de Colmar, il est proposé qu'à l'avenir les contributions soient calculées sur la base d'un critère primaire « élèves » et d'un critère secondaire « population ». Dans cette hypothèse, la contribution de la Commune d'Ingersheim passerait de 82 518 € à 96 073 €, soit une augmentation de 13 555 €.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter la modification du mode de calcul des contributions des communes membres du Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et Environs, telle que proposée par le Comité Directeur dudit syndicat dans sa séance du 14 décembre 2010, à savoir un calcul sur la base d'un critère primaire « élèves » et d'un critère secondaire « population ».

Observation :

*M. le Maire fait part des difficultés rencontrées avec la Ville de Colmar, pour déterminer la population à prendre en compte, au vu de l'origine géographique des élèves.*

*Il précise que le nouveau mode de calcul ne sera applicable que si la majorité des communes en décide ainsi et qu'il prendra effet en 2012.*

*L'assemblée est informée que les communes de Walbach et de Zimmerbach n'adhèrent pas au SACSIE et ne versent aucune contribution alors que 80 élèves de ces communes sont scolarisés à la cité scolaire Lazare de Schwendi.*

### **11°) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Rapporteur : M. Guy BAUER, 6<sup>ème</sup> Maire Adjoint

Par délibération en date du 6 décembre 2006, le Conseil Municipal a fixé la redevance annuelle d'occupation du domaine public à payer par les opérateurs de télécommunications, ainsi qu'il suit : 30 € par km et par artère dans le cas d'une utilisation du sol et du sous-sol, 40 € par km et par artère pour l'aérien et 20 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Les montants plafonds pour 2011, indexés sur la base de décret du 27 décembre 2005 sont les suivants :

| Artères (en € / km)                        |          | Installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique,...) | Autres installations (cabine téléphonique, sous répartiteur,...) (en € / m <sup>2</sup> ) |
|--|----------|--|---|
| Souterrain                                 | Aérien   |  |   |
| <b>Domaine public routier communal</b>     |          |  |   |
| 36,97                                      | 49,29    | Non plafonné   | 24,64   |
| <b>Domaine public non routier communal</b> |          |  |   |
| 1 232,21                                   | 1 232,21 | Non plafonné   | 800,94  |

Le décret n'a fixé aucun barème pour les antennes et les pylônes. Selon l'Association des Maires du Haut-Rhin, France Telecom recommande de calculer la redevance respectivement sur 10 et 20 m<sup>2</sup>. D'où une redevance de 246,40 € par antenne et 492,80 € par pylône.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunications en précisant que ce sont les montants plafonds, indexés annuellement, qui s'appliquent.

Suite à l'exposé de M. Guy BAUER, 6<sup>ème</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer la redevance annuelle d'occupation du domaine public à payer par les opérateurs de télécommunications, en appliquant les montants plafonds, indexés annuellement ;
- **DECIDE** de calculer la redevance éventuellement due pour les antennes sur la base de 10 m<sup>2</sup> et celle due pour les pylônes sur la base de 20 m<sup>2</sup> ;
- **CHARGE M.** le Maire de l'application de la présente délibération.

**12°) AMÉNAGEMENT DU KAPELLENWEG ET CRÉATION D'UN CHEMIN RURAL RUE SCHUMAN - DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

Le budget primitif 2011 prévoit l'amélioration de la résistance mécanique du Kapellenweg par la pose d'un revêtement bicouche, ainsi que la construction d'un mur de soutènement de 50 m le long d'une partie de la rue Schuman et la création d'un chemin rural.

Les travaux sont évalués à 13 000 € TTC pour le Kapellenweg et à 4 000 € TTC pour le mur de soutènement et le chemin rural rue Schuman.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte** l'opération d'aménagement du Kapellenweg, ainsi que la construction d'un mur de soutènement et la création d'un chemin rural rue Schuman ;
- **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011 ;

- **DIT** qu'outre les subventions éventuelles, les travaux seront autofinancés ;
  
- **CONSTATE** que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget primitif général 2011.

### 13°) **DIVERS**

- **Conseil Municipal** : la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mercredi 11 mai 2011 à 19 heures.
  
- **Plaquette du jumelage des deux Ingersheim** : M. le Maire rappelle que la plaquette sur l'histoire du jumelage d'Ingersheim (Allemagne) avec Ingersheim (France) peut être achetée en mairie. Les fonds sont destinés à favoriser les échanges entre les jeunes des deux communes.
  
- **Mauriac** : le diaporama réalisé par Mme Mariette BOHN, lors du déplacement du Conseil Municipal dans la ville jumelée de Mauriac, est projeté à l'assemblée.
  
- **Liste des marchés 2010** : la liste des marchés publics conclus en 2010 est portée à la connaissance de l'assemblée.
  
- **Semaine Culturelle 2010** : en réponse à la question de Mme Liliane SCHUHMACHER, Conseillère Municipale, Mme Patricia MIGLIACCIO, 2<sup>ème</sup> Maire Adjointe, présente le bilan de la dernière Semaine Culturelle. Le budget prévisionnel était de 68 600 €, 62 132,15 € ont été dépensés. Au niveau des recettes, 16 063,25 € ont été encaissés lors des différents spectacles, une subvention de 2 000 € a été versée par la Région Alsace et une subvention de 400 € par le Département du Haut-Rhin. 25 160 € ont été collectés au titre du mécénat. Le coût final pour la Commune d'Ingersheim s'élève en conséquence à 18 508,90 €.
  
- **Elevage de Salers** : M. Marc OTTENWAELDER, Conseiller Municipal, fait part de la venue du couple d'éleveurs de Salers, les 15 et 16 avril prochains. 18 colis, soit 150 kg de viande ont d'ores et déjà été commandés. Ceux-ci pourront être récupérés chez M. Dany DIETRICH, viticulteur, chez qui les éleveurs organiseront une opération de promotion de leurs produits. La Commission du Jumelage, réunie le 3 mars dernier, travaille sur un projet similaire avec la mairie de Mauriac. Les éleveurs se proposent de rapporter des produits alsaciens à Mauriac, pour les personnes intéressées, qui auraient passé commande préalablement.

- **Haut-Rhin Propre** : Mme Françoise HORNY, 3<sup>ème</sup> Maire Adjointe, sollicite le concours des conseillers municipaux lors de l'opération Haut-Rhin Propre organisée avec les écoles, le vendredi 25 mars 2011 de 13h30 à 15h30. Un pot sera servi aux nouveaux ateliers communaux à l'issue de l'opération.
- **Visite des écoles** : la Commission Scolaire visitera les écoles de la Commune le samedi 14 mai 2011.
- **Maisons fleuries** : Mme Patricia MIGLIACCIO, 2<sup>ème</sup> Maire Adjointe, indique que la remise des prix du concours des maisons fleuries aura lieu le vendredi 8 avril 2011 à 19h à la Villa Fleck.
- **Journée du géranium** : la journée du géranium aura lieu le samedi 30 avril 2011 aux nouveaux ateliers communaux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 20 heures 30. La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié offert par MM. Gérard CRONENBERGER, Marc OTTENWAELDER et Pascal FLEITH, qui ont fêté leur anniversaire récemment.